



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 27 novembre 2015

Le Directeur de l'académie

Mesdames et Messieurs les inspectrices et les inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et privé sous contrat,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école publique et privée sous contrat

Objet : Attentats – évolution des directives académiques

**RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS**

Les consignes données du 23 au 29 novembre sont reconduites pour la période du 30 novembre au 6 décembre.

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS**
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

Précisions concernant les voyages scolaires hors Île-de-France et à l'étranger

Ils sont autorisés et doivent simplement être signalés à l'autorité académique à l'adresse suivante : celluledecrise@ac-paris.fr, avec copie à l'adresse sdareic@ac-paris.fr pour les voyages à l'étranger.

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE**
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Cette information ne donnera pas lieu à une réponse, sauf dans le cas exceptionnel où l'autorité académique serait amenée à interdire le voyage. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, vous aurez un retour dans les 48 heures.

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Précisions concernant les réunions, formations et manifestations

Elles sont autorisées.

Les manifestations que vous souhaitez organiser doivent cependant faire l'objet d'un signalement préalable auprès des missions de prévention et de communication (MPC) du commissariat de votre arrondissement et pour le premier degré, à l'IEN et à la CASP.

COP 21 : précisions pour la journée du lundi 30 novembre

- Les consignes de sécurité générales qui vous ont été transmises sont maintenues : nous vous rappelons que tous les déplacements liés à la COP 21 sur le site du Bourget sont annulés, sans exception.
- Précisions pour le lundi 30 novembre :
 - les écoles et les établissements scolaires sont ouverts mais il convient d'anticiper les importantes difficultés de circulation dans Paris ;
 - vous informerez tous les personnels de ces difficultés ;
 - vous leur demanderez de privilégier l'utilisation des transports en commun qui seront gratuits et renforcés ;
 - vous ferez remonter lundi à celluledecrise@ac-paris.fr les difficultés que vous pourriez éventuellement rencontrer.

Circulaires « sécurité »

Deux circulaires concernant la sécurité ont été publiées au BO le 26 novembre 2015.

[La première, cosignée](#) par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de l'Intérieur, liste les consignes de sécurité applicables. Ces mesures doivent être mises en œuvre sous 30 jours ouvrés.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835

[L'autre circulaire concerne les PPMS](#). Elle est accompagnée d'un guide qui comporte notamment une fiche attentats.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837

Je compte sur vous pour appliquer l'ensemble de ces mesures et vous en remercie.

Claude MICHELLET